

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: [2]: Histoire militaire

Artikel: L'armée suisse et l'éducation nationale
Autor: Mysyrowicz, Ladislas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Des sous-officiers dragons s'entraînent au saut.
Carte postale tirée de : Hervé de Weck, *L'armée suisse au temps de grand-papa*, Slatkine, Genève, 1995.

L'armée suisse et l'éducation nationale *

Prof. Ladislas Mysyrowicz

Université de Genève

Le débat sur l'éducation nationale dans ses rapports avec la défense du pays remonte à 1862, lorsque la Société militaire suisse soumit à la réflexion de ses membres, par le biais de son concours annuel, deux questions apparentées: l'une portant globalement sur l'enseignement populaire et la préparation des milices, l'autre, plus spécifique, sur les liens entre la gymnastique militaire et la gymnastique civile. C'était là une problématique nouvelle pour nos officiers, qui obligea les concurrents à s'exprimer sans suivre des voies tracées d'avance. Les mémoires couronnés permettent de dégager les idées communément reçues ainsi que les principales options du moment.¹

Pour le lauréat du concours - un major de tendance libérale - l'armée de milices n'avait pas de revendications particulières à formuler à l'égard de l'école populaire car « même les Suisses », concédait-il, « étaient d'abord citoyens avant d'être soldats ». Cette antériorité de la sphère civile, l'armée de milices devait bien l'admettre et ne pouvait que s'y conformer. En fixant prématurément le début de la préparation militaire de la jeunesse, on risquerait en effet de perturber l'harmonie de son développement naturel sans rien y gagner en efficacité. Le corps des officiers ne demandait donc qu'à recevoir en temps voulu son contingent normal de jeunes gens robustes et animés d'un puissant esprit patriotique; ceci étant, quelques semaines d'instruction militaire suffisaient pour transformer les recrues en soldats valables.

Pourtant, laissait clairement entendre le major Stocker, avec l'industrialisation du pays la situation ne pouvait aller qu'en se dégradant. En cessant d'être fondamentalement un peuple de montagnards, les Suisses risquaient de perdre progressivement leur fibre guerrière. Aussi recommandait-il aux autorités de pallier

cette décadence en cultivant délibérément l'esprit martial: par un enseignement patriotique de la géographie, par le truchement aussi de pèlerinages scolaires sur les hauts lieux symboliques de la Confédération, ainsi que par des leçons vivantes d'histoire nationale exaltant l'héroïsme des aïeux.

Quant à la gymnastique scolaire, sa mission serait d'inculquer aux écoliers l'amour de l'ordre et le sens de la discipline collective tout en développant leurs aptitudes physiques. L'armée, de son côté, pourrait discrètement apporter son concours à la sauvegarde de nos vertus martiales en encourageant la renaissance des jeux alpestres sur le modèle des Olympiades de la Grèce antique et en oeuvrant pour convertir le Tir fédéral en une authentique fête nationale, couronnée par un imposant championnat à l'arbalète...

Le second prix fut décerné à un capitaine bernois de tendance visiblement radicale et de tempérament pragmatique. Bien que passablement confus dans la forme, son mémoire paraît plus pertinent que l'autre dans la mesure où il ne se référait pas seulement aux mythes fondateurs de la Confédération mais prenait aussi en considération, encore que de manière impressionniste, les programmes scolaires et la préparation militaire effective des conscrits.

Récemment, observait-il, certaines innovations, sans doute sympathiques mais déplacées dans ce cadre, avaient fait leur apparition dans les casernes. Tantôt on y organisait des cours de ratrappage pour analphabètes, ce qui revenait à un pur gaspillage d'énergie car après une journée de rudes efforts, ces élèves « attardés » étaient incapables d'assimiler quoi que ce soit. Un tel enseignement avait évidemment sa raison d'être dans

* Texte d'une communication à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, extrait du *Bulletin de la Société*, tome 21, 1993.

¹ Cf Ueber die Vereinigung der militärischen Instruktion mit der Volkserziehung, insbesondere über militärische Gymnastik, Vier Preisschriften herausgegeben von der schweizerischen Militärgesellschaft, Bern, 1863.

les armées permanentes mais pas dans notre système de milices où le temps d'instruction était si limité. Ailleurs, les commandants intercalait quelques séances de gymnastique au milieu des maniements d'armes et autres exercices tactiques: sans profit, affirmait notre témoin, par manque de continuité. Il arrivait aussi que l'on meublât les jours d'intempéries avec des harangues patriotiques, en pure perte à encore, surtout lorsque cette tâche délicate était confiée à des sous-officiers incultes.

Alphabétiser l'ensemble de la jeunesse, assouplir et redresser les corps, transmettre aux nouvelles générations un bagage indispensable de connaissances civiques, exalter le patriotisme, c'étaient là quelques-unes des tâches spécifiques de l'école populaire: inutile d'empiéter sur son domaine. L'école de recrues devait réservier tout son temps et toutes ses forces à la préparation militaire proprement dite durant le peu de jours qui lui étaient impartis.

Malheureusement l'enseignement populaire -et notre auteur visait les écoles rurales- remplissait trop imparfaitement sa mission nationale. On y perdait un temps précieux en chants religieux, en lectures bibliques, en leçons d'histoire sainte, etc. Deux heures de formation religieuse par semaine au lieu de six devaient amplement suffire, d'autant que les gosses ne comprenaient rien aux mystères troublants de la foi auxquels ils étaient imprudemment initiés sur les bancs de l'école. Au demeurant, l'amour du prochain, la camaraderie, l'obéissance, la patience et quelques autres solides vertus chrétiennes s'assimilaient mieux par le biais de la gymnastique et des jeux collectifs que durant les mornes leçons de catéchisme. Bref, sous une forme passablement naïve et prudente, on perçoit dans ces recommandations la tendance radicale bien connue visant à remplacer l'arrière-plan religieux de l'enseignement traditionnel par une pédagogie utilitariste, virile et patriotique, sans préconiser toutefois une immixtion directe de l'armée ou du Conseil fédéral dans les affaires scolaires locales.

Les deux mémoires que l'on vient d'examiner reflétaient, malgré tout, un sentiment d'autosatisfaction quant au fonctionnement de notre préparation militaire. C'était un article de foi que le système des milices, dont la Suisse avait le monopole en Europe, était une formule supérieure à celle des armées de métier de nos voisins ; seule la Confédération régénérée, qui ne redoutait aucune menace intérieure, pouvait se payer l'audace d'armer l'ensemble de sa population masculine. Dans l'hypothèse

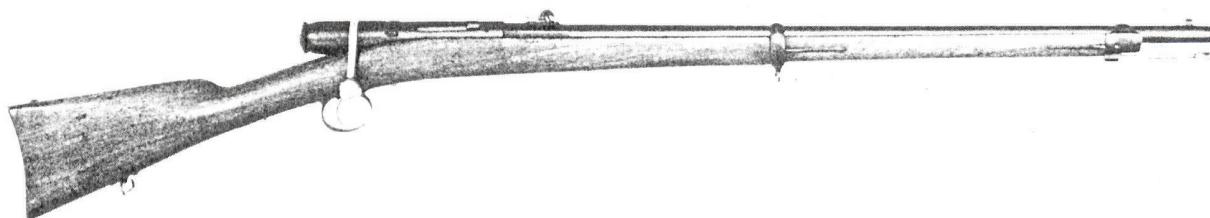
d'une invasion étrangère, nul doute que nos milices bénéficiaient et d'une supériorité numérique sur le terrain due à la levée en masse de sa population virile, et de l'ascendant moral d'un peuple libre et fier face à de vils mercenaires.

D'une manière générale, on peut affirmer que jusque vers 1866-70, aussi bien dans les cercles militaires suisses que dans les milieux démocratiques et socialistes, l'armement général du peuple, selon le modèle helvétique, représente l'idéal d'une défense républicaine. L'armée de milices, apanage de l'Helvétie démocratique, est généralement magnifiée comme l'antithèse des armées prétoriennes, toujours coûteuses et dirigées en premier lieu contre l'ennemi de l'intérieur : le peuple réclamant sa pleine souveraineté. Or c'était oublier la puissance nationaliste populaire et la possibilité, expérimentée par la Prusse, de combiner la conscription universelle avec le maintien en permanence sous les drapeaux de puissants corps d'élite encadrés par une caste d'officiers réactionnaires. C'était fermer aussi les yeux sur les nouveaux conflits sociaux et sur le recours possible à l'armée, y compris de milices, pour réprimer les grèves. A partir de Sadowa (1866), de Sedan (1870) et des premières interventions de la troupe suisse à l'encontre des revendications ouvrières durant ces mêmes années², l'antithèse armée de milices/armée de métier cesse du même coup d'être fondamentale, rhétorique mise à part. Le modèle dominant, en Europe continentale, avec la généralisation du service militaire obligatoire, étant celui de la nation armée - la formule helvétique n'en était qu'une variante édulcorée, un cas particulier adapté à une situation locale.

La révolution politico-stratégique révélée au grand jour par la victoire prussienne à Sadowa est visiblement à l'origine du grand projet de réforme militaire élaboré en 1868 par le colonel Welti. Après avoir été soumis en 1869 aux délibérations des milieux intéressés, il débouchera comme on sait, en 1874, sur la révision totale de la Constitution helvétique. La conception centralisatrice du leader radical argovien, même si elle n'est pas entièrement réductible à des considérations militaires, doit s'interpréter en fonction des transformations

² Le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs fustigea la première intervention de l'armée, en Belgique, en avril 1869, dans un conflit du travail: jusqu'à cette date, affirmait-il, les grèves avaient toujours été pacifiques (*Egalité*, 22 mai 1869). L'exemple belge fut suivi le 25 mai 1869 par le canton de Vaud à l'occasion d'une grève du bâtiment à Lausanne. Par la suite, l'emploi de l'armée contre les ouvriers se banalisa en Suisse comme ailleurs.

En 1870, un fusil de cadet à un coup est produit pour servir à l'instruction au tir. 7000 armes à un coup sont produites en 1897 pour équiper les corps de cadets.





Accrochez-vous ! Les courses de dragons et de sous-officiers de cavalerie sont très populaires jusque dans les années 1960.

géopolitiques en train de se parachever à cette époque chez nos voisins du Nord et du Midi. Mais on se bornera ici à l'examen des implications pédagogiques de ce programme de réorganisation militaire.

Pour remédier à l'infériorité en quantité et en qualité de nos milices face aux gros bataillons des armées de conscription modernes, le colonel Welti préconisait un système d'éducation nationale de type résolument spartiate, faisant une large place à la préparation prémilitaire de la jeunesse. Les instituteurs, exemptés jusqu'alors des obligations militaires, recevraient une formation à peu près analogue à celle des lieutenants d'infanterie. A l'école primaire déjà, sous l'autorité de régents militairement compétents, les garçons auraient à apprendre à défiler au pas, ils seraient initiés au maniement des armes à feu et assimileraient progressivement les rudiments de l'école du soldat.

Quant à l'initiation des futurs officiers, pourquoi ne pas la faire commencer à l'école secondaire déjà, en introduisant par exemple des calculs balistiques dans le cours de mathématiques, en utilisant la géographie pour des relevés topographiques et la lecture des cartes d'état-major, ou encore l'histoire nationale comme introduction aux réalités de la guerre et comme stimulant patriotique ?

Pour compléter cette formation prémilitaire, Welti prévoyait encore que chaque été, dans leur commune respective, les instituteurs-instructeurs organiseraient des exercices sur le terrain à l'intention des garçons de 16 à 19 ans, tandis qu'en hiver l'esprit militaire serait entretenu au village par des causeries théoriques réunissant jeunes et vieux. Il s'agissait en somme de pousser jusqu'à ses conséquences ultimes le concept du citoyen-soldat au moyen d'un apprentissage militaire commençant à l'âge de dix ans et en agissant constamment sur les mentalités par une pédagogie martiale, imbibée d'un militarisme républicain. La Confédération prendrait pour idéal Sparte

et la Prusse.³ Comme chacun le sait, le projet du colonel Welti ne s'est pas concrétisé sous cette forme extrême. Sans doute était-il trop romantique (dans le style du romantisme prussien) pour un pays tranquille dans ses frontières, sans ambitions territoriales et profondément attaché à ses libertés. Que de telles conceptions aient pu être imaginées en haut lieu est tout de même symptomatique. En Suisse française, les associations d'officiers et les enseignants ne manquèrent pas de s'élever vigoureusement contre des conceptions dangereuses pour le fédéralisme et contraires à la mentalité romande. Leurs réactions ironiques ou indignées témoignent d'une culture aux antipodes des rêves du colonel Welti. Outre-Sarine pourtant, ce programme d'inspiration prussienne ne paraît pas avoir été tellement mal accueilli et l'on perçoit clairement, sur cette question, un clivage entre germanophones et francophones. Par souci de compromis envers les minorités latine et catholique, les Chambres fédérales ne retinrent finalement, comme disposition pédagogique dans la nouvelle loi militaire de 1874, que l'obligation de la gymnastique préparatoire au service militaire pour les garçons de 10 à 19 ans. Au demeurant, seuls les jeunes non libérés des écoles furent impérativement astreints à la « gym » tandis que leurs aînés furent simplement encouragés à entrer dans une quelconque société de gymnastique ou de jeunes tireurs subventionnée par la Confédération.⁴

Ce dernier point, notons-le entre parenthèses, trouvera son épilogue en 1940. Au cours de ce tragique été, les Chambres fédérales adoptèrent en effet à une majorité écrasante un projet de loi rendant cette fois obligatoire un entraînement de gymnastique postscolaire pour les besoins de la défense nationale. Un référendum annula de manière imprévue cette décision, qui avait été interprétée par quelques personnalités politiques comme une véritable dérive totalitaire.⁵

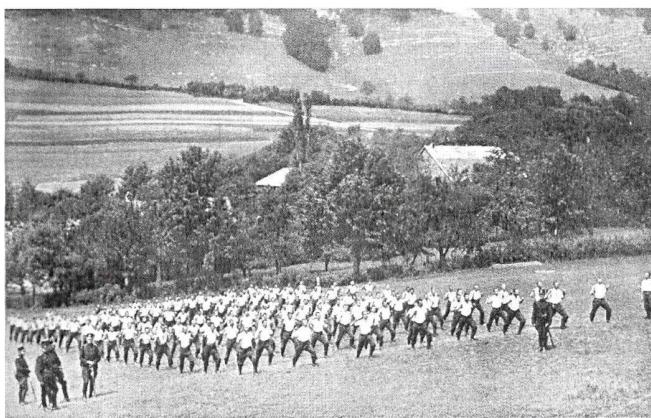
On pourrait conclure de ce survol que - le fédéralisme

³ Cf. Projet d'organisation militaire pour la Confédération suisse, Rapport du Département militaire fédéral, Berne 1869; Message du Conseil fédéral à la Haute Assemblée fédérale concernant le projet d'une nouvelle organisation militaire, *Feuille Fédérale*, 18 juillet 1874; Ordonnance du Conseil fédéral sur l'introduction de la gymnastique pour la jeunesse masculine, *Feuille fédérale*, 1878, 111, p. 710; Rapport au Département militaire du canton de Vaud, Lausanne, 1869 (contient plusieurs rapports d'officiers vaudois sur le projet d'organisation militaire de la Confédération), également Rapports de la Commission de la société vaudoise des officiers chargée d'examiner le projet d'une nouvelle organisation militaire fédérale et procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 août /869, Lausanne, 1869; Rapport présenté au cercle démocratique de Lausanne par la Commission chargée d'examiner la question de la révision de la Constitution fédérale, section militaire, in *Revue Militaire Suisse*, 1872, p. 55; Lieutenant-colonel L. de Perrot, Résumé des rapports sur le nouveau projet d'organisation militaire fédérale, par le rapporteur du Comité central, Neuchâtel, 1870; *Allgemeine Schweizerische Militär-Zeitung*, 1869 et ss, *Revue Militaire Suisse*, 1869 et ss; *Journal de Genève*, janvier-mai 1872, septembre-octobre 1874. Cf. aussi Organisation militaire fédérale: Projet du Conseil fédéral du 13 juin 1874; Propositions de la Commission du Conseil national, du 22 août 1874; Procès-verbaux de cette commission, juin-août 1874.

⁴ Voir à ce propos l'importante thèse de Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, 2 vol. Genève, 1952.

⁵ Le projet fut recommandé par tous les partis et l'ensemble de la presse; il paraissait très modéré: 60 heures de gymnastique réparties sur plusieurs années et dans une société librement choisie par les intéressés. Ce n'était pas crédible, du point de vue de la défense nationale et la mesure fut interprétée comme le début d'un engrenage. Cf. Burgener, Op. cit. ainsi que la presse quotidienne genevoise, 2e semestre 1940.

aidant - l'armée n'a jamais eu d'emprise sérieuse sur l'école. Il n'empêche qu'en Suisse aussi bien qu'en France ou en Allemagne, l'école primaire et le service militaire obligatoires devinrent deux institutions parfaitement complémentaires et solidaires à la fin du XIXe siècle. Chacune dans sa sphère propre, elles marchèrent la main dans la main, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale, même si leur interaction est difficile à mettre en lumière. Pour l'essentiel, leur symbiose appartient au domaine du non-dit ou à celui de l'énoncé idéologique (exaltation de l'armée « école de la nation », dénonciation en sens inverse de l'école bourgeoise et nationaliste). Il est vrai aussi que le contenu informel de l'enseignement primaire reste un domaine insuffisamment étudié. Ces réserves faites, essayons de cerner quelques interférences visibles de l'armée sur la pédagogie.



« Bataillon de fusiliers 4, II^e compagnie. Gymnastique d'assouplissement. » tiré de l'Album de la 1^{re} division, 1915. La légende ajoute : « En nous verrons toujours les jeunes Suisses, Afin de conserver leurs droits, Se rendre tous par la gymnastique, Forts et adroits. Chant des gymnastes suisses. »

C'est certainement dans le domaine de l'éducation physique que l'influence de l'armée a été la plus immédiate. Incontestablement, la tutelle militaire a renforcé l'imprégnation passablement nationaliste de la gymnastique; elle a aussi induit une pédagogie du corps austère, formaliste, une formation caractérisée par l'accent mis sur les exercices d'ordre, les évolutions en rangs et en colonnes de marche sur le mode troupier. Les formules de commandement en vigueur dans l'infanterie furent rendues obligatoires pour la « gym » des garçons, de même que furent imposés de multiples exercices de port d'armes à l'aide de simulacres (bâtons, barres de fer), des comportements martiaux ainsi que des jeux d'inspiration tactique. En voici un bref exemple pour montrer de quoi il retourne; je le tire du manuel fédéral de gymnastique de 1912, au chapitre des exercices recommandés pour les garçons de moins de 10 ans: « Envoyer un ou plusieurs élèves à une croisée de routes pour constater si le nuage de poussière soulevé dans le lointain provient d'une automobile, d'une voiture, d'une troupe en marche et la direction suivie par celles-ci... Profiter du passage d'une automobile ou d'une bicyclette pour en faire prendre le numéro ».⁶

⁶ Cf. *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses* (approuvé par le Conseil fédéral, le 12 avril 1912), Berne, Commissariat central des guerres p. 59.

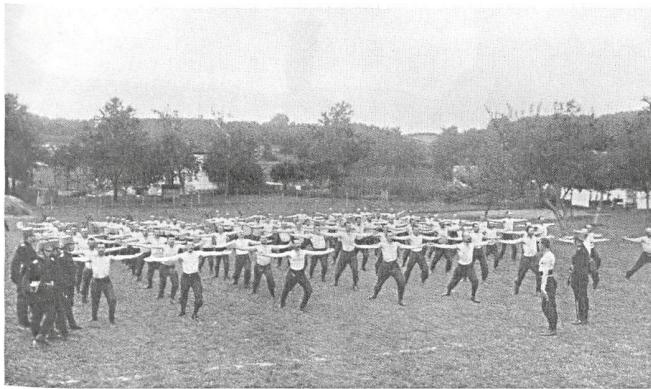
Les buts de l'éducation physique, selon ce manuel, sont le « développement des formes extérieures du corps, donnant à l'enfant une belle tenue et une belle allure » mais aussi le « développement des qualités morales telles que le courage, la volonté, la décision, la maîtrise de soi. »

Des luttes de tendance opposaient avant la Première Guerre mondiale différents courants d'éducation physique et l'armée pesa forcément dans la balance de son poids institutionnel et financier en faveur de certaines orientations qui lui étaient proches. A l'encontre de la gymnastique suédoise, par exemple, visant à l'épanouissement du corps individuel, elle encouragea une gymnastique helvétisante, liée au jodle, au lancer de drapeaux, au tir à la carabine, aux évolutions dans le style des fantassins. La pure détente, le plaisir sportif, la gratuité de l'effort physique n'étaient pas à l'honneur dans le manuel fédéral de gymnastique, lequel, dans son édition de 1927, caractérisait encore le jeu comme devant être « seulement l'occasion de remplir son devoir à l'école, puis plus tard, dans la vie, de s'acquitter de ses obligations professionnelles ». D'autre part, l'intégration de l'esprit guerrier dans le cursus scolaire, préconisée en son temps par le colonel Welti, s'est quand même partiellement réalisée - en souplesse - en particulier en Suisse alémanique, sous l'impulsion des associations d'officiers qui n'ont pas manqué d'intervenir dans l'élaboration des règlements scolaires locaux. Les corps de cadets se sont multipliés un peu partout après 1874, ainsi que d'autres formes d'entraînement prémilitaire, à tel point qu'un officier vaudois pouvait estimer en 1889 que Welti avait été seulement en avance sur son temps. Ce qui n'avait pu être ordonné d'en haut était finalement entré dans les moeurs par d'autres voies : « Les points de vue ont changé et ce qui, en 1869, paraissait une insanité, est maintenant considéré comme tout naturel ».⁷ En 1887, le consul américain à Zurich décrivait pour sa part avec enthousiasme le système d'instruction paramilitaire dans son rayon; son texte, un brin flatteur, fut repris avec satisfaction par la *Revue militaire suisse* : « L'instruction du soldat suisse commence dès l'enfance. Dans les écoles publiques, le Suisse est astreint dès l'âge de 10 ans aux exercices gymnastiques ; à 12 ans, il apprend les exercices avec une baguette en guise de fusil ; à 14 ans, il pratique le tir à l'arbalète ; à 16 ans, il commence les exercices de peloton ; entre 17 et 18 ans, on met entre les mains du jeune homme un fusil ; on lui enseigne à le manier et à l'entretenir soigneusement... Plus tard, à la sortie de son école de recrues, il adhère à une société de tir... Son fusil, il le connaît à fond, il l'aime ; c'est son compagnon de tous les jours, c'est un ami avec lequel il passe sa vie entière ».⁸

Dans toutes les communes, le stand de tir et le terrain de « gym » devinrent entre 1874 et la Première Guerre mondiale de véritables lieux d'édification de la nation en

⁷ Cf. *Revue Militaire Suisse*, 1889, p. 248-257.

⁸ Le consul des Etats-Unis à Zurich George-L. Cathis, écrivit cet article pour le quotidien *La République française* du 11 septembre 1887. En 1888, la *Revue Militaire Suisse* le reprit à son compte avec quelques légères retouches (pp. 229-233). Selon l'auteur, on recensait, en 1885, 285 associations de tir dans le seul canton de Zurich totalisant 11 000 membres qui avaient tiré 312 000 cartouches durant l'année.



« Bataillon de fusiliers 7, 1^e compagnie. Une heure de gymnastique. » tiré de l'Album de la 1^{ere} division, 1915.

armes, deux espaces symboliques qualifiés par un officier supérieur comme « les champs d'honneur des communes, d'où une vie vraiment nationale, saine de corps et d'esprit, se répand dans toutes les couches de la société ».

Enfin, l'enseignement primaire a été insidieusement influencé par le système contraignant des examens pédagogiques des recrues en vigueur de 1875 à 1913. Ces examens annuels portaient sur les matières suivantes : lecture, composition, calcul écrit et oral, instruction civique (histoire et géographie de la Suisse). Ils étaient organisés par l'armée dans le cadre des opérations de recrutement et les résultats, ventilés par districts et cantons, étaient compilés et publiés annuellement par le Bureau fédéral de statistiques. Ces matériaux avaient en soi une grande valeur sociologique mais complètement passée sous silence. La statistique fédérale jetait un voile pudique sur les indicateurs d'inégalité sociale et régionale sous-jacents aux données et mettait l'accent sur les résultats bruts des unités administratives. Emboîtant le pas, la presse s'attachait exclusivement au classement des cantons et des districts, comme s'il s'agissait d'un championnat de tir. L'accent étant mis sur le rang, les autorités des cantons ruraux, piquées au vif dans leur prestige, eurent tendance à prendre des mesures coercitives pour tenter d'améliorer leurs scores. Quelques cantons se mirent à publier leurs résultats par communes, ce qui revint à désigner du doigt les régents défaillants, qui furent par ricochet amenés à rabâcher le programme simpliste des examens de recrues. D'autres, tels que Fribourg, le Valais ou Uri, allèrent jusqu'à clouer littéralement au pilori les jeunes gens mal notés lors du recrutement en publiant leurs noms et qualités dans leurs feuilles d'avis officielles. Par-dessus le marché, les recrues défaillantes (souvent des cas sociaux) étaient individuellement marquées pour la vie par l'inscription de leurs mauvais résultats dans leur livret de service, que les employeurs ne se privaient pas de consulter s'ils en éprouvaient le désir.

Il va sans dire que ce type de contrôle ainsi médiatisé se répercuta, principalement à la campagne, sur le contenu pédagogique de l'histoire nationale et de la géographie, qui eurent tendance à se calquer sur le corpus des questions rituelles posées aux recrues. Les tendances à la mémorisation abrutissante furent renforcées par le *drill* préparatoire au redouté examen. Pour faciliter le bachotage, deux publications spécialisées furent lancées par les chefs examinateurs, l'une en français, l'autre en allemand. L'esprit en était - discrètement - militariste,

empreint surtout de conformisme, de respect envers la hiérarchie du pouvoir et de l'argent.

Autre conséquence de cette inspection de l'école primaire sous la houlette de l'armée : la prolifération d'un enseignement préparatoire *ad hoc*, sur l'initiative des commandants de districts ou des autorités locales. Un peu partout à la campagne furent créés des cours spéciaux, dénommés « écoles de répétition », « écoles pour recrues », « écoles de perfectionnement », « cours préparatoires pour les recrues », ou simplement « écoles du soir », « écoles complémentaires ».

L'enseignement s'y donnait généralement durant l'année précédant le recrutement. A Uri par exemple, il était théoriquement facultatif, mais ceux qui obtenaient une note infamante aux examens pédagogiques sans l'avoir suivi assidûment étaient considérés comme fautifs et se voyaient convoqués à un « cours préparatoire de punition » placé sous l'autorité militaire. Dans le canton de Vaud, par contre, les cours complémentaires préparant à l'examen des recrues étaient franchement obligatoires, sur une base légale douteuse soit dit en passant, pour ceux qui ne poursuivaient pas leurs études ou faisaient leur apprentissage. Chaque heure d'absence injustifiée était sanctionnée par trois heures d'arrêts de rigueur infligés par l'autorité militaire. Les cours en eux-mêmes étaient stériles et vexatoires pour des garçons obligés de gagner prématurément leur vie et à qui l'on proclamait ainsi leur exclusion sociale : la salle de classe du cours préparatoire ne réunissait à peu près que des manoeuvres et des domestiques de ferme.⁹

La mobilisation de 1914 entraîna la suspension de ces examens pédagogiques. L'armée avait mieux à faire. Après la Guerre, le Département militaire fédéral voulut les rétablir mais ils avaient laissé un si mauvais souvenir que le Conseil national prolongea indéfiniment le *statu quo*. A l'occasion du second conflit mondial, le Commandement réussit à les réintroduire d'autorité. La paix retrouvée, ils se transformèrent (spontanément ?) en une sorte de sondage débonnaire, où il est difficile de discerner la part de rituel et la volonté de savoir.¹⁰

L.M.

⁹ Les cours pour recrues étaient une corvée pour les instituteurs qui touchaient une somme dérisoire pour cette tâche ingrate; parfois les élèves, surtout à la montagne, devaient effectuer des trajets de plusieurs heures pour s'y rendre durant la bonne saison; donnés le dimanche, ils privaient le jeune de loisirs et provoquaient le mécontentement des autorités ecclésiastiques; placés en semaine, ils entraînaient une perte de salaire ; en outre, l'instituteur était souvent obligé de renvoyer chez eux les élèves de sa classe pour se charger des futures recrues.

¹⁰ Les renseignements sur les examens pédagogiques de l'armée sont excessivement dispersés : dans les fascicules annuels, série Recrutement, du Bureau fédéral de statistique, de 1875 à 1913, dans la presse, les revues pédagogiques, ainsi que dans les deux périodiques spécialisés dans la préparation de ces examens: *Le Jeune Citoyen* et *Der Fortbildungsschüler*. Pour une analyse statistique des résultats de ces examens, nous renvoyons à notre étude « Espace d'attributs et géographie socio-culturelle de la Suisse: un essai d'analyse multi-variée des données du recrutement (1876-1913) » parue dans *Passé Pluriel*, volume d'hommages au prof. Roland Ruffieux, Fribourg, 1991, p. 421-432.